

Mercredi 31 janvier, réunion finances et régie avec Mme Damprunt du SGC, Maire et secrétaire.
Passage M57. La régie de recette va permettre un encaissement de 3 235,50 € + recette exceptionnelle de 58,80 € = 3 294,30 €. Sera mis sur le budget 2023 au compte 7062. Copie tickets à envoyer au SGC.

Jeudi 1^{er} février, bilan activité 2023 avec le Major FIETTE, chef de la COB, Maire et adjoints.

ACTIONS	2022	2023
Interventions	26	18
Sécurité routière	1	8
Total présence pour sécurité routière	3 H	9 H
Accidents corporels sur la commune	0	0
Délinquance	3	10
Cambriolages	0	2
Heures de présence gendarmerie	102	115

Samedi 03 février, bilan année 2023 du VOX à Château-Renard, Maire.

Samedi 03 février, réunion info avec 3 propriétaires d'habitations isolées pour défense incendie, M. Boussin, Mme Poitou. Le SDIS a confirmé que pour une habitation isolée de moins de 250 m² la règle est l'installation à moins de 400 m d'une réserve de 30 m³, (risque courant faible, R.D.D.E.C.I. Loiret).

Jeudi 8 février, Conseil Communautaire à Triguères, Maire.

Vendredi 09 février, 19h30, réunion pour le Comice Agricole à Courtenay, Maire, 1^{er} adjoint.

Jeudi 15 février, réunion « Violences Intra Familiales » à Nogent sur Vernisson, Maire.

Vendredi 16 février, réunion C.C.I.D.

Jeudi 22 février, Réunion sport 3CBO à Chuelles, Maire.

Réunion voirie CD 45 à Bellegarde, Maire.

Réunions à prévoir rapidement :

- Commission des loisirs, pour préparation des loisirs 2024.
- Communication, M. le Maire souhaite que l'on fasse plus pour la communication notamment le « *Pers infos* » numérique qu'il avait proposé le 9 novembre 2023. Certains habitants souhaiteraient retrouver la gazette papier mais il faudra créer une équipe de rédaction. M. le Maire demande à M. Boussin de fixer une date pour continuer les travaux entre la fontaine et le lavoir.

• Point environnement

SPANC 3CBO.

M le Maire avise le conseil qu'il a été informé par le responsable du SPANC de la 3CBO que la commune sera contrôlée à partir du 11 mars. 128 installations dont 90 à contrôler en 2024.

Un courrier sera envoyé aux habitants concernés.

Redevance : 110 €. Pénalité si refus ou non réponse : 220 €.

• Point sur les énergies renouvelables.

Lors de la réunion du 13 décembre 2023, il avait été décidé de demander aux habitants de se positionner pour des projets personnels.

Une seule réponse aujourd'hui, pour des panneaux photovoltaïques.

M. le Maire propose de faire un envoi par courrier avec date butoir le 31 mars.

• Point sur les associations.

- L'association « AIRSOFT » doit finir ses statuts avant de nous voir pour la convention.
- Lors de la réunion du 19 janvier avec PUMA a été évoqué l'entretien de la carrière. Pour faire cet entretien, le Maire fera une extension d'arrêté d'affouage pris en 2023.

• Point finances.

Nous avons perçu toutes les subventions des travaux 2023.

Le total des dépenses est de 91 707,48 €, les aides sont de 29 987,47 €.

Notre reste à charge pour la commune est de 61 777,61 €.

Concernant le hameau de La Merville, suite au paiement des 9 422 € pour l'enfouissement de la fibre, il a été demandé le tiers à la commune de Chevannes, soit 3 140 €.

Idem pour les frais d'éclairage public rue des Sablons 2023, 1 074,34 € et un avis à payer de 358,11 €.

Il va falloir maintenant se pencher sur le budget primitif 2024 qui devra être fait pour mi-avril.

• **Point sur le tracteur communal.**

Sujet récurrent et objet de toutes nos attentions et de nos finances, après de longues semaines à l'atelier du G.I.E. le tracteur est revenu avec interdiction d'utiliser le chargeur.

M. BOUSSIN va se renseigner auprès de la C.U.M.A. du soleil.

4 – Demandes EPONA et ADAMA 45.

M. le Maire fait part de la demande pour une aide de 50 € de la part d'EPONA qui est une association qui agit en faveur du patrimoine local sur le territoire de la 3CBO.

Vote : 09 Pour 0 Contre 0 Abstention

M. le Maire fait part de la demande pour une aide de 20 € de l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjoints du Loiret. **A.D.A.M.A. 45.**

Vote : 09 Pour 0 Contre 0 Abstention

Mme Lapeyre parle d'une demande de subvention qui serait demandée par le Théâtre des vallées.

5 – Délibération pour le compte 623.

Vu l'article D1617-19 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à inscrire au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au conseil municipal,

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les sapins et décorations de Noël, les jouets, les friandises pour les enfants, les prestations et boissons servis lors des inaugurations et cérémonies officielles, colis et repas des anciens,
- Les fleurs, bouquets, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, naissances, décès, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, barnum...),
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (exemple SACEM...),

Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion, ateliers ou manifestations.

Vote : 09 Pour 0 Contre 0 Abstention

6 – Sécurité routière 2024.

M. BOUSSIN explique que suite à la réunion du 10 janvier, il a entrepris avec le maire de nombreuses démarches avec la région Centre val de Loire et la société Vauvelle en ce qui concerne la réalisation de ralentisseurs qui soient jugés recevables par les transports scolaires eu égard au décret 94-447.

Il nous a été préconisé d'opter pour réaliser intégralement un seul équipement dans les 2 sens.

La solution des coussins berlinois n'étant pas la meilleure, une étude pour des coussins en béton s'avère très chère.

M. CHEVALIER explique qu'il a eu un accord de principe de la région à condition que l'on respecte la réglementation.

Le choix proposé est de réaliser un dos d'âne sur la route la plus fréquentée, celle des Merles, se décomposerait par un équipement comme suit.

Devis VAUVELLE : Avec signalétique : 11 875 € HT - 14 250 € TTC.

Sans signalétique : 6 915 € HT - 8 298 € TTC.

Devis Signalétique Vendômoise pour 2 équipement complets et posés : 2 311 € HT – 2 773,20 € TTC.

Total, Vauvelle voirie seule + Signalétique Vendômoise = 9 226 € HT - 11 071,20 € TTC.

Il est envisagé 50 % d'aide de l'état pour cet aménagement, soit 4 613 €.

Dans ce cas notre reste à charge serait de 6 458,20 €.

M. le Maire, propose de retenir la version Vauvelle sans signalétique et l'équipement par le Signalétique Vendômoise et de faire une délibération pour demander une aide D.E.T.R.

Vote : **08 Pour** **00 Contre** **01 Abstention**

7- Loisirs 2024.

- Madame Lapeyre annonce la nécessité de modifier la gestion de la bibliothèque et de développer l'organisation de rencontres autour des jeux de société.
- Après la réunion préparatoire pour le Comice Agricole qui aura lieu le vendredi 09 février à Courtenay, il faudra ensuite prévoir une réunion pour la préparation du char et constituer une équipe.
- Le lundi 1^{er} avril à 11h00, chasse aux œufs « Pakolavoir 3 ».
- 14 juillet M le Maire propose de faire comme en 2022, fête communale des voisins, prévoir le déroulement et mettre en place l'organisation.
- M. le Maire propose de faire un maximum de festivités en septembre pour le retour de la cloche qui coïncidera avec les journées du patrimoine.
Après plusieurs relectures, le nom qui ressort serait **LONETTE**.
L'avis a été demandé à M. Gouriou, expert campanaire et au patrimoine du loiret.
Mme Poitou explique ses démarches avec l'évêque d'Orléans qui pourrait venir l'après-midi du dimanche 15 septembre.
Elle a aussi découvert un site qui recense les communes sans blason.
Présentation de celui-ci qui nous semble intéressant.
Avis sera demandé à l'association EPONA, pour le caractère héraldique.
- M. le Maire annonce que les festivités pour le retour de la cloche sont prévues le week-end des journées du patrimoine.
Le samedi 22 septembre sera consacré aux manifestations officielles et culturelles à l'église.
Le dimanche 23 septembre organisations plus familiales, pique-nique (messe le matin ?), randonnées, pédestre et motos, expositions, activités des associations, parcours geocaching...
Mme Lapeyre propose pour le samedi une petite scène distrayante à l'église avec le théâtre des vallées, une conférence sur l'historique des cloches par M Vouet suivi d'une distribution de brioche et d'un concert.
Ces projets seront présentés sous réserves de possibilités budgétaires.
- M. Chevalier informe le conseil que lors des rendez-vous des territoires avait été remis des plaques célébrant la « route des illustres ».
Il avait demandé à Mme Melzassard, conseillère départementale pour que le « Curé de Pers » y figure. Le 31 janvier nous avons reçu un courriel avec une proposition d'intégration.
A priori, pas de photo, mais M Chevalier a envoyé le projet de statue qui n'a jamais été érigée.
M. le Maire informe que plusieurs réunions devront être programmées.
Commission loisirs pour préparation de Pâques, du comice et des journées du patrimoine.
Une action d'entretien à la mare de La Merville et au lavoir.
Il a repris contact avec une habitante de La Merville pour un possible déplacement de l'abri bus sur son terrain.

8 - Questions diverses. Néant.

Fin de la séance à 20h16

Le secrétaire de séance



Mme Claire LAPEYRE

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER